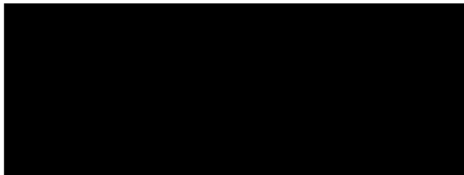




Québec, le 29 juin 2021



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf : 2021-06-10-024

Madame,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 10 juin dernier, vous trouverez ci-joint les informations détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant les programmes de subvention en agriculture.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès », nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418 380-2136 ou par courrier électronique à accsinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels**
(Chapitre A-2.1)

AVIS IMPORTANT

Par souci d'équité envers tous les demandeurs, **depuis le 1^{er} avril 2017**, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), pour toute demande de documents comportant 150 pages et plus et ce, sans regard du mode de transmission exigé par le demandeur. Pour plus de détails, consultez le mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Aide financière par catégorie d'intervention en agroenvironnement PSC 2018-2021 (\$)

Catégorie d'intervention	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TOTAL
Accompagnement et suivi				
AS201 - Gestion des matières fertilisantes	2 001 837	1 867 934	2 049 228	5 918 999
AS301 - Santé et conservation des sols	3 473 002	3 362 969	3 965 510	10 801 481
AS401 - Gestion de l'eau	118 270	164 937	261 003	544 210
AS501 - Phytoprotection	2 410 936	2 956 166	3 201 463	8 568 565
AS601 - Biodiversité en milieu agricole	54 515	90 599	113 888	259 002
AS901 - Réduction des gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques		841 708	577 266	1 418 974
Sous-total Accompagnement et suivi	8 058 560	9 284 313	10 168 358	27 511 231
Évaluations détaillées et ciblées				
EDC101 - Évaluation de l'état des sols	68 115	69 122	74 561	211 799
EDC201 - Évaluation de la gestion intégrée des ennemis de culture	25 871	35 791	82 697	144 359
EDC401 - Évaluation de la gestion des résidus végétaux	1 500	950		2 450
EDC501 - Évaluation de la gestion des eaux usées	3 000	12 075		15 074
EDC953 - Évaluation de mesures d'adaptation de l'entreprise aux changements climatiques		9 504	6 370	15 874
EDC960 - Évaluation des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise			9 200	9 200
Sous-total Évaluations détaillées et ciblées	98 486	127 442	172 828	398 756
Plan d'accompagnement agroenvironnemental				
PAA401 - Mise à jour du plan d'action	761 878	209 035	157 249	1 128 161
PAA501 - Diagnostic global et plan d'action	616 059	1 313 023	2 695 101	4 624 183
PAA601 - Diagnostic global Acéricole		350	350	700
PAA701 - Diagnostic global Hors-sol		13 032	12 347	25 380
PAA801 - Diagnostic global Serricole		5 649	5 625	11 274
Sous-total Plan d'accompagnement agroenvironnemental	1 377 937	1 541 089	2 870 672	5 789 698
GRAND TOTAL	9 534 983	10 952 844	13 211 858	33 699 685



Coordination
services-conseils

Soutenir les services-conseils agricoles

Rapport annuel
2018-2019
sur les services-conseils
offerts aux entreprises agricoles,
administrés par les réseaux Agriconseils

Novembre 2019

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Canada Québec 

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
T. 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org

Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca

Page Facebook : www.facebook.com/agriconseils

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Sources d'information

- > Manuels des conseillers du Programme services-conseils
- > Preextra
- > Profil

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-54-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-55-4 (version PDF)

2019 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Table des matières

Introduction	5
La Coordination services-conseils.....	7
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec.....	9
Liste et composition des réseaux Agriconseils.....	10
Le Programme services-conseils.....	11
Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises.....	11
● Cheminement des demandes.....	Erreur ! Signet non défini.
● Projets admissibles.....	Erreur ! Signet non défini.
Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises ...	13
Le PSC en chiffres.....	15
Accueil et référence.....	15
Entreprises participantes	15
Aides financières remises.....	16
Utilisation des services-conseils par les entreprises	18
Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises.....	19
Les conseillers agricoles	20
Les services-conseils en agroenvironnement.....	21
La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental	23
Diagnostic agroenvironnemental	23
Planification des actions.....	23
Suivi.....	24
Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement.....	25
Annexe 1 Résultats du contenu des PAA.....	33
Gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme	34
Santé et conservation des sols	36
Gestion et utilisation de l'eau en agriculture.....	39
Gestion intégrée des ennemis des cultures.....	41
Biodiversité en milieu agricole	47

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires appuient la prise de décision des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils possèdent une connaissance des besoins futurs en services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines qui sont la gestion, les techniques de production, la valeur ajoutée et l'agroenvironnement.

Ce rapport annuel 2018-2019 sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires présente les domaines cités précédemment. De plus, compte tenu de l'importance que l'agroenvironnement occupe pour la société québécoise, il dresse également le bilan des services-conseils en agroenvironnement.

La Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils (CSC) soutient les réseaux Agriconseils dans leur mission de guichet unique régional de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle appuie les réseaux Agriconseils et les dispensateurs de services-conseils et développe des outils collectifs.

Au service des réseaux Agriconseils, la CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des treize réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- > assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- > coordonner les opérations des réseaux Agriconseils;
- > appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- > permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- > collaborer à la réalisation d'activités de promotion des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- > développer et entretenir des outils appuyant les réseaux Agriconseils dans l'exécution de leur mandat;
- > identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- > coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils. Plus précisément, la CSC doit :

- > réaliser des activités de vulgarisation et de développement de la fonction-conseil pour les dispensateurs;
- > Offrir une structure d'accueil pour les cellules de mentorat destinées aux dispensateurs.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants. Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre également des informations supplémentaires en complément des informations présentées dans ce document.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les treize réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Ils visent à rassembler, au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires, dans la gestion de leur entreprise. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de joindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- > d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- > d'encourager une concertation avec les divers intervenants de leur région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- > de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- > réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle;
- > d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du Programme services-conseils;
- > d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur enveloppe budgétaire liée au Programme services-conseils 2018-2023;
- > d'exercer un rôle de suivi à la qualité des services-conseils offerts à la clientèle;
- > d'accueillir les nouveaux dispensateurs afin d'assurer l'intégration de leur offre de services-conseils au sein de la communauté des réseaux Agriconseils.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des treize réseaux sont composés de producteurs agricoles, en majorité, de représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le **tableau 1** présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Web des réseaux Agriconseils au www.agriconseils.qc.ca. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Mychel Tremblay	Véronique Marseille	10
Bas-Saint-Laurent	Nancy Caron	Corine Pelletier	9
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	9
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	11
Estrie	François Bourassa	Sylvie Tardif	10
Gaspésie–Les Îles	Michèle Poirier	Sara Mc Innes	8
Laurentides	Richard Maheu	Louissette Rougeau	9
Mauricie	René Perreault	Stéphane Bastien	9
Montérégie	Serge Beaulieu	Isabelle Duquette	11
Montréal-Laval-Lanaudière	Suzanne Duquette	Manon Lacharité	9
Outaouais	Gaston Palerme	Vincent Philibert	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nicolas Lavoie	Nathalie Harvey	10

¹ Au 31 mars 2019.

Le Programme services-conseils

Le Programme services-conseils (PSC), issu de Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA), a comme objectif général de renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Le PCA représente un financement du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec totalisant 293 millions de dollars répartis sur une période de 5 ans, soit de 2018 à 2023.

Afin de mettre en place une offre diversifiée de services-conseils, le PSC se décline en 4 volets. Ce rapport traitera uniquement des deux premiers volets :

- > Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises
- > Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

L'objectif principal de ce volet est d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées. La clientèle admissible est :

- > les entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;
- > la relève agricole;
- > les entreprises en démarrage;
- > les regroupements d'entreprises.

Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- > Elles répondent aux objectifs du PSC;
- > Elles épondent aux objectifs de l'entreprise;
- > Faisabilité, réalisme et coût du projet.

Projets admissibles

Les services-conseils offerts par des dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils et se rapportant aux thématiques et aux domaines d'intervention sont inscrits au [tableau 2](#).

Tableau 2 : Domaine et thématiques d'intervention du PSC

Domaine d'intervention	Thématique d'intervention
Agroenvironnement	Pratiques agroenvironnementales
Gestion	Pratiques culturelles Pratiques d'élevage
Technique	Gestion Soutien aux gestionnaires
Valeur ajoutée	Transformation Mise en marché de proximité

La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le [tableau 3](#) présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 3 : Aide financière maximale du PSC

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme
Agroenvironnement	15 000 \$
Gestion	20 000 \$
Technique	15 000 \$
Valeur ajoutée	5 000 \$
Collaboration interprofessionnelle	5 000 \$

Le cumul d'aide financière accordée peut atteindre 30 000 \$ par demandeur, pour la durée du Programme, à l'exception des entreprises en démarrage et de la relève agricole, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. Le taux d'aide financière est de 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles.

Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

L'objectif spécifique pour le volet 2 du PSC est l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement. La clientèle admissible est la même que pour le volet 1 en plus des dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils. Ceux-ci sont les plus grands utilisateurs du volet 2.

Les projets admissibles pour ce volet sont des activités de sensibilisation et de diffusion d'information ainsi que de codéveloppement des entreprises. Les projets doivent de plus être liés aux thématiques citées au [tableau 2](#) à l'exception des pratiques agroenvironnementales. Celles-ci bénéficient d'aides financières dans le cadre d'un autre programme du MAPAQ.

Le taux d'aide financière du volet 2 du PSC est de 75 % pour un maximum de 3 000 \$ par projet.

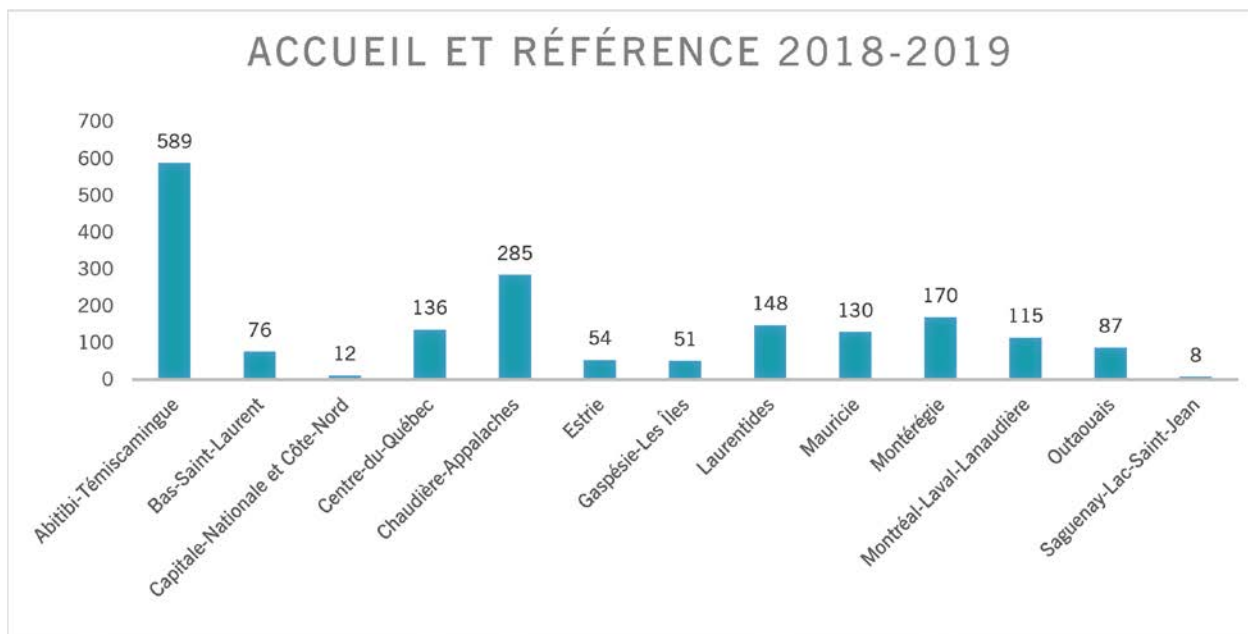
Le PSC en chiffres

Accueil et référence

Les réseaux Agriconseils ont comme mandat principal d'accompagner les entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. En plus de les aider à évaluer leurs besoins, ils leur proposent également des conseillers agricoles habilités à leur offrir des conseils ciblés.

En 2018-2019, les réseaux Agriconseils ont effectué 1 861 services d'accueil et de référence. Le nombre d'accueils a diminué par rapport à la précédente année. Les modalités du PSC 2013-2018 prévoyaient une rémunération particulière pour ce service, ce qui n'est plus le cas pour le PSC en vigueur. La diminution des inscriptions à ce service s'explique par les mouvements de main d'œuvre dans les réseaux. L'assimilation de toutes les tâches effectuées par les directeurs des réseaux Agriconseils demande une période de temps.

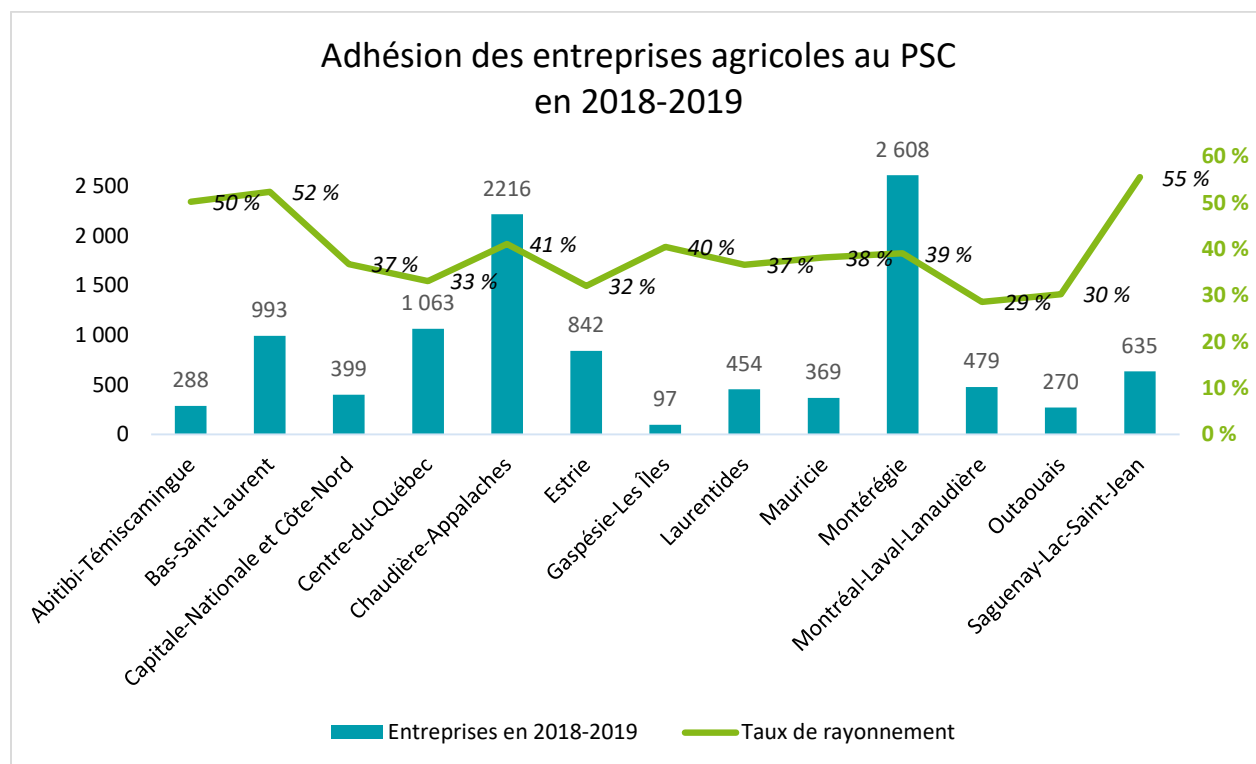
Le graphique ci-dessous présente les inscriptions en accueil et référence par région.



Entreprises participantes

Le nombre d'entreprises qui bénéficient du PSC est relativement stable depuis quelques années. D'ailleurs, plus de 10 000 entreprises ont utilisé des services-conseils subventionnés à chacune des trois dernières années. En 2018-2019, c'est 10 713 entreprises qui ont bénéficié du volet 1 du PSC.

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'entreprises ainsi que le taux de rayonnement par région.



Aides financières remises

L'aide financière offerte par l'entremise du Programme services-conseils 2018-2023 permet aux entreprises de profiter de services-conseils dans les différentes thématiques citées précédemment. Ces services-conseils sont offerts de façon individuelle à l'entreprise. De plus, le PSC prévoit également des interventions collectives dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par des journées d'information et des activités de codéveloppement. Ces dernières sont une nouveauté : le codéveloppement permet aux entreprises qui détiennent une compétence particulière de la présenter à d'autres entreprises avec l'animation d'un professionnel.

Pour la dernière année, 26,1 M\$ ont été remis en aide financière pour les principales thématiques du PSC. Le tableau suivant illustre les montants remis par thématique de services-conseils.

Tableau 4 : Aides financières remises en 2018-2019 par thématique

Aides financières remises par thématique 2018-2019	
Thématique	Total
Agroenvironnement	9,5 M\$
Gestion	5,9 M\$
Technique	4,5 M\$
Initiatives stratégiques (voir plus bas)	5,5 M\$
Valeur ajoutée	102 700 \$
Collaboration interprofessionnelle	133 556 \$
Activités collectives	460 969 \$
Grand total	26,1 M\$

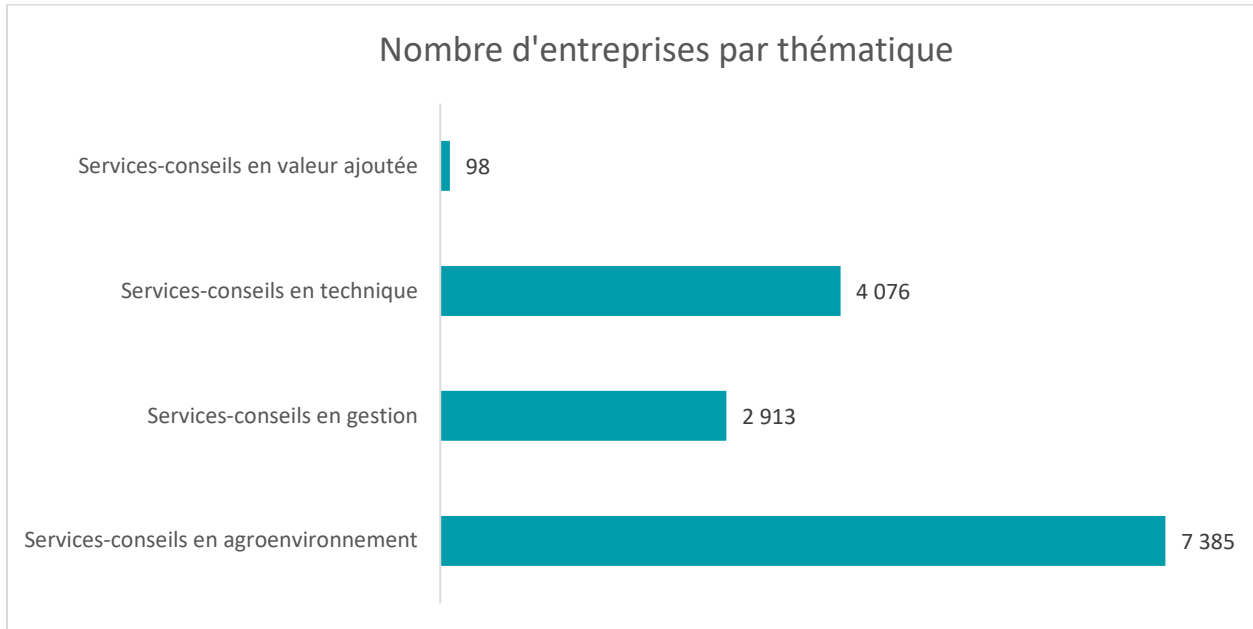
Pour l'année 2018-2019, les initiatives stratégiques et les montants remis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Initiatives stratégiques remises en 2018-2019

Initiatives stratégiques remises 2018-2019	
Réseaux d'avertissements phytosanitaires (RAP)	504 418 \$
Bonification pour les services Bovi-Expert	159 627 \$
Bonification au secteur biologique	891 396 \$
Bonification clientèle relève et démarrage	976 309 \$
Bonification des services-conseils du PSI au bien-être animal et à l'efficacité énergétique	2 150 463 \$
Réduction des risques pesticides	273 415 \$
Agroenvironnement – bonification action phytosanitaire	208 350 \$
Agroenvironnement – bonification action santé de sols	341 756 \$
Aide à la sécheresse	6 396 \$
Aide pour le bleuet nain	41 161 \$
Total	5 553 290 \$

L'initiative stratégique la plus sollicitée est sans contredit la bonification des services-conseils du plan de soutien aux investissements contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Les bonifications pour la clientèle se qualifiant à titre de relève ou démarrage et œuvrant en production biologique sont également fortement sollicitées.

Utilisation des services-conseils par les entreprises



Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises

Dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales, des activités collectives peuvent être soutenues par le PSC pour la diffusion d'informations et le codéveloppement aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux différentes activités ainsi que le montant versé au volet 2 du PSC, par région.

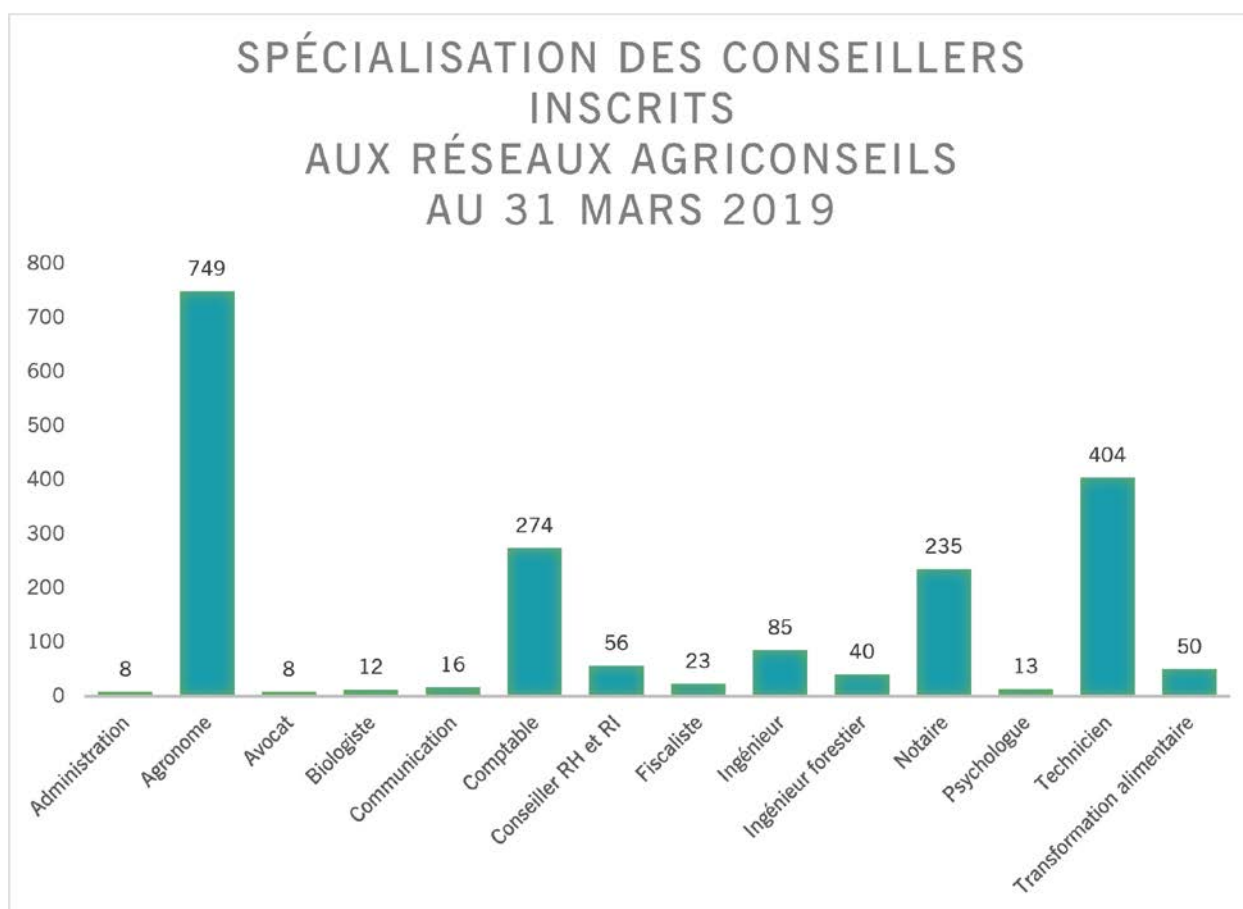
Tableau 6 : Nombre de participants aux différentes activités et montant versé au volet 2 du PSC, par région, en 2018-2019

Région	Nombre d'activités	Nombre de participants	Montant versé
Abitibi-Témiscamingue	17	241	19 917 \$
Bas-Saint-Laurent	18	1 081	39 540 \$
Capitale-Nationale-Côte-Nord	14	551	12 896 \$
Centre-du-Québec	36	4 038	73 068 \$
Chaudière-Appalaches	31	2 835	77 662 \$
Estrie	21	1 537	35 313 \$
Gaspésie-Les Îles	15	244	13 179 \$
Laurentides	9	472	19 830 \$
Mauricie	18	536	32 121 \$
Montérégie	23	1 088	53 977 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	16	632	32 222 \$
Outaouais	3	233	4 250 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	22	1 196	46 994 \$
	243	14 684	460 969 \$

Les conseillers agricoles

L'inscription des dispensateurs et des conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés s'effectue en continu. Au 31 mars 2019, 1 973 conseillers agricoles ont entériné une entente d'admissibilité leur permettant d'avoir accès à un financement pour des services-conseils visés au nom des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Le tableau qui suit permet d'obtenir la spécialisation des conseillers inscrits. Les principaux professionnels qui oeuvrent auprès des entreprises agricoles sont les agronomes, suivis par les techniciens agricoles. Dans une moindre mesure, les comptables et notaires participant au processus de transfert sont également des professionnels régulièrement consultés par les entreprises agricoles et agroalimentaires.



Les services-conseils en agroenvironnement

Les services-conseils en agroenvironnement visent particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement, de manière à préserver les ressources et à répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs. Ils occupent une place importante dans l'offre de services-conseils en agriculture au Québec.

Cette section présente les principales réalisations des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement pour l'année 2018-2019. Les données qu'elle comprend proviennent des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) et des documents liés à la reddition de comptes (listes de NIM).

Le travail effectué par les dispensateurs de services-conseils et les entreprises agricoles démontrent l'effort déployé pour assurer le développement durable des entreprises agricoles du Québec.

La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental

Les dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement offrent une variété de services dans le cadre du domaine agroenvironnement du PSC.

Ces services sont insérés dans une démarche composée de trois grandes étapes, soit : le diagnostic agroenvironnemental, la planification des actions ainsi que le suivi.

Le Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) est un outil qui permet de réaliser le diagnostic agroenvironnemental global d'une entreprise agricole et d'établir un plan d'action spécifiant les priorités d'actions à réaliser au cours des prochaines années. Il contribue ainsi à améliorer la vision d'ensemble de l'entreprise en matière d'agroenvironnement. Le formulaire du PAA est disponible sur le site Web des réseaux Agriconseils :

<http://www.agriconseils.qc.ca/je-suis-conseiller/guides-et-formulaires/>.

Diagnostic agroenvironnemental

Le diagnostic consiste à dresser le portrait agroenvironnemental de l'entreprise. Réalisé à l'aide d'un questionnaire, il est composé de cinq sections : l'adaptation à l'égard des changements climatiques et réduction des émissions des gaz à effets de serre, la gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme, la santé et la conservation des sols, la gestion et l'utilisation de l'eau en agriculture, la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) et la biodiversité en milieu agricole. Il permet de relever les éléments à améliorer dans l'entreprise.

Planification des actions

Cette étape, élaborée en collaboration avec le producteur agricole, consiste à analyser les éléments à améliorer dans l'entreprise, à proposer des solutions et à établir un plan d'action. Ce plan identifie les actions pertinentes à entreprendre par l'entreprise agricole, leur ordre de priorisation, le temps estimé d'accompagnement pour la saison en cours, la situation initiale à la ferme et l'objectif souhaité au terme de l'action.

Suivi

Les dispensateurs de services-conseils font un suivi auprès des entreprises agricoles afin de mettre en œuvre des actions planifiées. Une liste des actions agroenvironnementales admissibles à de l'aide financière du MAPAQ est disponible dans le Guide administratif du programme. À la fin de l'année financière, les dispensateurs de services-conseils doivent indiquer le niveau de réalisation des actions planifiées dans le plan d'action du PAA.

Après la reddition de comptes de fin d'année, la CSC récupère le contenu électronique de l'ensemble des PAA financés par le programme. Ces informations servent de base pour produire ce rapport. En 2018-2019, ce sont 96 dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement qui ont livré des services dans le cadre du domaine agroenvironnement du PSC.

Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement

Cette section présente la répartition des entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme selon les catégories d'intervention, les types d'aide financière, les thématiques, le nombre d'actions et le nombre d'heures.

Pour alléger le texte et les tableaux, les libellés des thématiques ont été abrégés. Ainsi, Gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme apparaît comme Gestion des matières fertilisantes, tandis que Gestion et utilisation de l'eau en agriculture est indiquée comme Gestion de l'eau et Biodiversité en milieu agricole est raccourci pour Bioversité. Pour ce qui est des évaluations détaillées et ciblées, les termes suivants seront utilisés « Évaluation - État des sols », « Évaluation - GIEC », « Évaluation – Résidus végétaux » et « Évaluation – Eaux usées ».

Pour avoir accès à l'aide financière du domaine agroenvironnement du PSC, une entreprise agricole doit posséder un PAA valide. Huit cent sept entreprises agricoles ont obtenu du financement pour la réalisation de leur PAA en 2018-2019. Il est aussi possible sous certaines conditions, d'obtenir de l'aide financière pour la mise à jour du plan d'action du PAA. En 2018-2019, 5 091 entreprises agricoles se sont prévaluées de ce service.

Pour l'année 2018-2019, 7 108 entreprises agricoles, soit 96 % des 7 381 entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, ont reçu des services-conseils subventionnés pour du suivi ou pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées. Les entreprises qui n'ont pas reçu de suivi subventionné peuvent avoir planifié et réalisé des actions non subventionnées ou encore des actions du programme Prime-Vert.

En 2018-2019, les entreprises ont reçu 101 774 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 14,3 heures par entreprise.

Le suivi a été réalisé principalement dans les thématiques « Santé et conservation des sols », « Gestion intégrée des ennemis des cultures » et « Gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme ». En effet, en 2018-2019, 5 399 entreprises agricoles ont reçu 42 612 heures de suivi en santé et conservation des sols, soit une moyenne de 7,9 heures par entreprise dans cette thématique. Trente et un mille neuf cent cinquante et une heures de suivi ont été réalisées pour 3 764 entreprises en gestion intégrée des ennemis des cultures pour une moyenne de 8,5 heures par entreprise, tandis que 4 640 entreprises ont reçu 23 845 heures de suivi en gestion des matières fertilisantes, soit 5,1 heures par entreprise.

Finalement, 103 entreprises agricoles ont obtenu de l'aide financière pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées, lesquelles ont nécessité 1 233 heures de services-conseils, soit une moyenne de 12 heures par entreprise. L'évaluation de l'état des sols est celle qui a été réalisée le plus fréquemment soit pour 66 entreprises.

Tableau 7 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – domaine agroenvironnement, selon les catégories d'intervention

Catégorie d'intervention	2018-2019		
	Nombre		Moyenne ¹
	entreprises	heures	
PAA	807	n.d. ²	-
Mise à jour du plan d'action	5 091	n.d. ²	-
Total des suivis et des évaluations détaillées et ciblées	7 108	101 774	14,3
Suivi :	7 069	100 539	14,2
> Gestion des matières fertilisantes	4 640	23 845	5,1
> Santé et conservation des sols	5 399	42 612	7,9
> Gestion de l'eau	469	1 475	3,1
> GIEC	3 764	31 951	8,5
> Biodiversité	147	656	4,5
Total des évaluations détaillées et ciblées :	103	1 233	12,0
> Évaluation — État des sols	66	830	12,6
> Évaluation — GIEC	35	341	9,7
> Évaluation — Résidus végétaux	1	21	21
> Évaluation — Eaux usées	2	41	20,5

1 Nombre moyen d'heures par entreprise.

2 Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

Parmi les 44 actions services-conseils proposées aux entreprises agricoles, 10 regroupent plus de 80 % des heures de services utilisées. En 2018-2019, ces 10 actions sont réparties dans les thématiques « Santé et conservation des sols » (6), « GIEC » (3) et « Gestion des matières fertilisantes » (1).

Les 10 actions sont les suivantes :

- > « Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ »;
- > « Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures »;
- > « Améliorer la gestion des prairies »;
- > « Cultiver des cultures de couverture »;
- > « Corriger et prévenir la compaction des sols »;
- > « Faire le travail réduit du sol »;
- > « Faire du semis direct »;
- > « Introduire ou continuer la production biologique pour l'entreprise »;
- > « Faire un plan de rotation amélioré des cultures »;
- > « Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise ».

Tableau 8 : Nombre d'entreprises et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – agroenvironnement, par action, pour l'année 2018-2019

	Action ¹	2018-2019		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
Gestion des matières fertilisantes	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	4 388	20 967	4,8
	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	603	1 653	2,7
	Réaliser un bilan alimentaire	64	1 092	17,1
	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	47	131	2,8
	Réaliser une évaluation de la gestion des résidus végétaux	1	21	21,1
	Mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	2	3,5	1,8
	Santé et conservation des sols	Améliorer la gestion des prairies	2 939	14 866
Cultiver des cultures de couverture		1 496	5 736	3,8
Corriger et prévenir la compaction des sols		1 357	5 408	4,0
Faire le travail réduit du sol		1 196	5 207	4,4
Faire du semis direct		777	3 991	5,1
Faire un plan de rotation amélioré des cultures		961	2 749	2,9
Faire des apports de matières organiques au champ		463	1 272	2,7
Améliorer la gestion des pâturages		455	1 000	2,2
Planter en fin de saison des cultures servant de protection hivernale des sols		342	899	2,6
Réaliser une Évaluation de l'état des sols		66	830	12,6
Adopter des pratiques culturales de conservation en zones à risque élevé d'érosion		233	812	3,5
Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne		161	514	3,2
Adapter les pratiques culturales en zones inondables		51	109	2,1
Faire de la culture sur billons permanents		11	47	4,2

	Action ¹	2018-2019		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
	Faire la culture sur planches permanentes	2	5	2,5
	Cultiver les champs en contrepente	6	4	0,7
	Faire du travail en bandes alternées	2	1	0,5
Gestion de l'eau	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MELCC ou par un règlement municipal	287	806	2,8
	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	124	467	3,8
	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	45	139	3,1
	Mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les eaux usées (eaux de lavage de fruits, de légumes, de laiterie, de solutions nutritives de serre, etc.)	8	47	5,9
	Réaliser une Évaluation de la gestion des eaux usées	2	41	20,5
	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	12	17	1,4
GIEC	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	2 633	20 620	7,8
	Introduire ou continuer la production biologique pour l'entreprise	494	3 746	7,6
	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	546	1 701	3,1
	Utiliser des traitements avec des agents biologiques, des biopesticides homologués ou par la méthode de la confusion sexuelle	100	1 104	11,0
	Évaluer le niveau de risque pour vérifier la pertinence de l'utilisation d'un traitement de semences insecticides sur les superficies en grandes cultures et en horticulture	237	1 067	4,5
	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : Certification Agrinature, production fruitière intégrée)	75	851	11,3
	Utiliser le contrôle mécanique (ex. : peigne, houe rotative)	143	814	5,7
	Élaborer une stratégie de désherbage en tenant compte du risque des	242	738	3,0

	Action ¹	2018-2019		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
	herbicides, de la rotation des groupes d'herbicides, des espèces et de la pression des mauvaises herbes présentes (inclut le dépistage)			
	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée	150	542	3,6
	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	191	514	2,7
	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	35	341	9,7
	Utiliser des traitements physiques (ex. : pyrodésherbage)	44	216	4,9
	Évaluer le niveau de risque (ex. : modèles prévisionnels, historique du champ, stade de la culture, espace entre les rangs, cultivars) pour vérifier la pertinence de l'utilisation de fongicides	23	42	1,8
Biodiver- sité	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	89	344	3,9
	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	59	313	5,3

1 Les 10 actions qui regroupent 80 % des heures utilisées en 2018-2019 sont en gras.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

Le PAA permet à l'entreprise agricole de planifier des actions du PSC, du programme Prime-Vert et d'autres actions non subventionnées. Le [tableau 9](#) présente le nombre d'entreprises ayant planifié des actions et ayant indiqué des résultats ainsi que le nombre d'actions planifiées et le nombre ayant un résultat d'inscrit pour la période 2018-2019.

Pour tous les types d'actions (subventionnées ou non), 119 605 ont été planifiées dans les plans d'action des PAA de 7 380 entreprises agricoles, pour l'année 2018-2019. Ceci représente 16,2 actions par entreprise.

Pour les actions subventionnées dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, 59 428 actions ont été planifiées par 7 366 entreprises agricoles, ce qui représente 8,1 actions par entreprise.

Le [tableau 9](#) indique que la majorité des actions ont été planifiées dans la thématique « Santé et conservation des sols » avec 31 206 actions. Pour ce qui est des autres thématiques, 11 633 actions ont été planifiées en « GIEC », 7 913 en « Gestion des fertilisants », 3 717 en « Gestion de l'eau », 3 447 en « Évaluation - État des sols », 1 049 en « Biodiversité » et 445 en « Évaluation - GIEC », 8 en « Évaluation – Eaux usées » et 5 en « Évaluation – Résidus végétaux ».

La thématique ayant le plus grand nombre d'actions avec un résultat inscrit est « Santé et conservation des sols » avec 8 803 actions.

Tableau 9 : Nombre d'entreprises, nombre d'actions inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions par entreprise, par type d'aide financière et thématique

	Type d'aide financière et thématique	Pour les actions planifiées			Pour les actions ayant un résultat d'inscrit ¹		
		NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²
2018-2019	PSC – Domaine agroenvironnement :	7 366	59 428	8,1	5 391	17 941	3,3
	> Gestion des matières fertilisantes	6 313	7 913	1,3	3 213	3 623	1,1
	> Santé et conservation des sols	6 807	31 206	4,6	4 048	8 803	2,2
	> Gestion de l'eau	2 933	3 717	1,3	528	574	1,1
	> GIEC	5 839	11 638	2,0	3 078	4 294	1,4
	> Biodiversité	975	1 049	1,1	284	288	1,0
	> Évaluation — État des sols	3 447	3 447	1,0	258	258	1,0
	> Évaluation — GIEC	445	445	1,0	100	100	1,0
	> Évaluation — Résidus végétaux	5	5	1,0	0	0	0
	> Évaluation — Eaux usées	8	8	1,0	1	1	1,0
	> Programme Prime-Vert	3 910	9 990	2,6	911	1 521	1,7
	Non subventionnée	6 873	50 187	7,3	2 003	6 727	3,4
Toutes les catégories	7 380	119 605	16,2	5 628	26 189	4,7	

1 Pour ce tableau, les actions ayant un résultat d'inscrit indiquent qu'une valeur supérieure à zéro ou un « oui » a été inscrit dans le plan d'action du PAA.

2 Nombre moyen d'actions par entreprise.

Annexe 1 | Résultats du contenu des PAA

L'annexe 1 présente les résultats du contenu des 807 PAA réalisés en 2018-2019. Ils sont classés par thématique, c'est-à-dire la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la gestion intégrée des ennemis des cultures ainsi que la biodiversité. Seules les réponses aux principales questions du PAA sont présentées.

▸

Gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme

Tableau 10 : Répartition des volumes d'épandages de déjections animales en fonction des périodes d'épandage et des temps d'incorporation chez les entreprises agricoles¹

Période d'épandage et temps d'incorporation pour les déjections animales	2018-2019
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE ² : 372
> en présemis	50 %
> en post-levée	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	12 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	20 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	15 %
Pourcentage des volumes épandus sur les cultures annuelles et incorporés :	NE ² : 323
> immédiatement	7 %
> moins de 3 heures après l'épandage	5 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	52 %
> 24 heures et plus après l'épandage	36 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE ² : 285
> au printemps	29 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	39 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	25 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	7 %
Période d'épandage et temps d'incorporation pour les MRF	2018-2019
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE ² : 48
> en présemis	44 %
> en post-levée	1 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	15 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	20 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	20 %
Pourcentage des volumes épandus sur les cultures annuelles et incorporés :	NE ² : 41
> immédiatement	21 %
> moins de 3 heures après l'épandage	19 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	37 %
> 24 heures et plus après l'épandage	23 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE ² : 15
> au printemps	52 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	5 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	40 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	3 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 11 : Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues sur les cultures au cours de la dernière saison selon le suivi du PAEF¹

		2018-2019 NE total ² : 468		
		N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues	NE ³	468	380	408
	kg/ha	52	16	19

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

Tableau 12 : Mode d'application des engrais minéraux à prédominance azotée¹

Mode d'application	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Fractionnement des applications en post-levée d'engrais azotés dans certaines cultures	380	444	86 %
Application de l'engrais minéral en bande	338	445	76 %
Application d'urée à la volée sans enfouissement	102	444	23 %
Pour les entreprises qui appliquent de l'urée sans enfouissement : pourcentage de l'application d'urée à la volée sans enfouissement par rapport au total appliqué	78 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Santé et conservation des sols

Tableau 13 : Observations faites par l'entreprise agricole sur ses rendements¹

Observations	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Présences de champs qui, même dans les années favorables, donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente	276	777	36 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 14 : Problèmes liés au mauvais égouttement des sols, au drainage, à la compaction ainsi que leurs incidences sur le rendement¹

Observations dans un ou plusieurs champs	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Présence de flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence :	294	777	38 %
> incidence sur le rendement	274	294	93 %
Présence de cuvettes ou de dépressions :	347	777	45 %
> incidence sur le rendement	294	346	85 %
Présence de traces causées par le passage de la machinerie :	217	777	28 %
> incidence sur le rendement	168	216	78 %
Zones où les équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol :	126	777	16 %
> incidence sur le rendement	104	126	83 %
Autres signes de compaction des sols :	149	777	19 %
> incidence sur le rendement	122	149	82 %
Présence de zones, dont la croissance est supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à celle située entre les drains ⁴	119	571	21 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

Tableau 15 : Observations faites par l'entreprise agricole concernant l'érosion¹

Observations	2018-2019		
	NE ²	Superficie (ha)	% des superficies cultivées
Superficie des champs dont le sol est à nu, sans couvert végétal, en hiver	774	33 763	41 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 16 : Problèmes liés à l'érosion et leurs incidences sur le rendement¹

Observations dans un ou plusieurs champs	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Rigoles creusées par l'eau :	162	777	21 %
> incidence sur le rendement	114	162	70 %
Accumulation de particules de sol à certains endroits :	110	777	14 %
> incidence sur le rendement	65	110	59 %
Particules de sol transportées par le vent :	107	777	14 %
> incidence sur le rendement	42	107	39 %
Problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol :	100	777	13 %
> incidence sur le rendement	81	100	81 %
Présence de champs dont la pente est supérieure à 5 % et qui se termine directement dans un fossé ou un cours d'eau ⁴	159	776	20 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

Tableau 17 : Pratiques liées à la conservation des sols faites par les entreprises agricoles¹

Observations	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Profil de sols fait au champ depuis les cinq dernières années	144	776	19 %
Sous-solage réalisé depuis les cinq dernières années	158	776	20 %
Tracteurs munis de roues doubles, de roues larges ou de chenilles	486	776	63 %
Rotation des cultures	585	776	75 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 18 : Superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail du sol¹

Type de travail primaire du sol		Automne			Printemps			Total		
		NE ²	ha	%	NE ²	ha	%	NE ²	ha	%
2018-2019 NE total ³ : 769	Labour conventionnel	286	16 011	25 %	52	1 559	3 %	321	17 570	28 %
	Travail réduit	250	21 099	33 %	201	16 775	26 %	366	37 874	59 %
	Semis direct	50	4 129	6 %	81	4 349	7 %	113	8 478	13 %
	Culture sur billons permanents	17	51	0,1 %	21	53	0,1 %	28	104	0,2 %
Total		481	41 290	64 %	301	22 736	36 %	600	64 026	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 19 : Superficies protégées par une couverture végétale durant l'hiver selon le type de couvert¹

	2018-2019		
	NE ²	ha	%
Superficies protégées par une couverture végétale faite :			
> d'engrais vert enfoui au printemps suivant	98	2 269	7 %
> de cultures d'automne (ex. : blé d'automne, seigle, etc.)	88	2 527	8 %
> de prairies et pâturages	415	23 514	70 %
> de repousses de rejets de battage	81	3 143	9 %
> de cultures permanentes (ex. : vergers, bleuets, fraises, framboises, etc.)	112	1 985	6 %
Total	600	33 438	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

Tableau 20 : Superficies sous couverts végétaux et enfouies par différent type de travail du sol et de culture¹

Type de culture		Par labour			Par travail réduit			Total	
		NE ²	ha	%	NE ²	ha	%	ha	%
2018-2019	Engrais vert	29	320	10 %	34	469	15 %	789	25 %
	Prairie et pâturage	132	2 029	63 %	35	388	12 %	2 417	75 %
Total		154	2 349	73 %	64	857	27 %	3 206	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

Gestion et utilisation de l'eau en agriculture

Tableau 21 : Respect de la bande riveraine¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Présence de superficies cultivées à l'intérieur de la bande riveraine définie par le MELCC ou par un règlement municipal	9	623	1 %
Si oui, pourcentage des champs en culture annuelle ou permanente (excluant les prairies et les pâturages) qui dispose d'une bande riveraine conforme le long des cours d'eau	38 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 22 : Informations concernant la protection des puits d'eau potable chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Présence de puits d'eau potable dans un rayon de 300 m autour des installations d'élevage et champs agricoles	489	784	62 %
Entreprises ayant un puit à moins de 30 m des terres en culture	378	483	78 %
Maintien d'une aire de protection immédiate d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	478	489	98 %
Emplacement de chacun des puits adéquatement marqué sur le terrain	292	480	61 %
Puits tous indiqués sur le plan de ferme	377	480	79 %
Présence de puits, en propriété, localisés à l'intérieur des terres cultivées	193	489	39 %
Puits protégés contre la contamination de surface, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	187	193	97 %
Analyses d'eau des puits depuis les cinq dernières années, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	121	193	63 %
Si oui, les analyses ont révélé la présence de nitrates ou de coliformes totaux dans l'eau des puits d'approvisionnement en eau potable de l'exploitation	1	121	1 %
Nombre de puits à moins de 30 m des terres en culture	1 237		
Nombre moyen de puits à moins de 30 m des terres en culture	3,3 puits		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 23 : Informations concernant les aires de protection bactériologique ou virologique chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Présence de parcelles qui recoupent des aires de protection d'un site de prélèvement d'eau municipal connues par la municipalité aux termes du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)	9	771	1 %
Si oui, application des normes d'épandage des matières fertilisantes concernant les parcelles situées à l'intérieur des aires de protection	9	9	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 24 : Informations concernant les superficies en zones inondables chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Superficies cultivées en zones inondables récurrentes (0-2 ans) à la ferme	74	784	10 %
Superficie (ha) de ces zones inondables	543 ha		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Gestion intégrée des ennemis des cultures

Tableau 25 : Dépistage chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019	
	Cultures annuelles NE ² : 543	Cultures pérennes NE ² : 516
Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :		
> dépistage pour les mauvaises herbes	82 %	27 %
> dépistage pour les maladies	64 %	24 %
> dépistage pour les insectes	61 %	24 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 26 : Utilisation de pratiques de lutte intégrée chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019	
	Cultures annuelles NE ² : 543	Cultures pérennes NE ² : 516
Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :		
> traitements chimiques pleine largeur ou plein champ	70 %	19 %
> désherbage mécanique ou manuel	24 %	11 %
> utilisation réduite des herbicides (ex. : application localisée, application en bandes)	10 %	9 %
> d'autres moyens de lutte que les insecticides et les fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges)	6 %	6 %

	2018-2019				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des cultivars résistants aux insectes et aux maladies lorsque le choix des cultivars le permet	636	24 %	61 %	9 %	6 %
Prise en compte de l'impact sur les insectes utiles lors du choix d'un pesticide	547	27 %	47 %	17 %	9 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 27 : Utilisation de l'information disponible en lutte intégrée chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation de l'information en provenance du RAP	578	13 %	36 %	24 %	27 %
Utilisation de l'information en provenance de SAgE pesticides	578	8 %	28 %	25 %	39 %
Utilisation des seuils d'intervention disponibles provenant du RAP lors de l'application d'un insecticide ou d'un fongicide	483	22 %	44 %	17 %	17 %
Lectures en phytoprotection pour l'amélioration des connaissances sur ce sujet	767	14 %	49 %	27 %	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 28 : Informations concernant la résistance aux pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Selon la connaissance du producteur, présence sur les superficies cultivées d'ennemis de culture résistant aux pesticides	14	578	2 %

	2018-2019				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Variation des groupes de pesticides afin de tenir compte du risque de développement de la résistance, lorsque le nombre de produits homologués le permet	578	29 %	50 %	14 %	7 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 29 : Informations concernant les applications de pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Application de pesticides à forfait	210	578	36 %
Si oui, pourcentage des superficies qui fait l'objet d'applications à forfait	208		86 %
Suivi des travaux effectués par le forfaitaire	200	210	95 %
Application habituelle de pesticides tôt le matin ou en fin de journée	289	317	91 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 30 : Informations concernant l'utilisation du registre des interventions phytosanitaires¹

	2018-2019				
	NE ²	NE total ³	%		
Tenu d'un registre des interventions phytosanitaires	272	369	74 %		
Si oui, contenu du registre :					
> informations sur le dépestage	176	260	68 %		
> interventions phytosanitaires mécaniques ou biologiques	150	194	77 %		
> données relatives à l'efficacité des interventions effectuées	166	272	61 %		
> conditions météorologiques au moment des applications (vents, température)	155	272	57 %		
	2018-2019				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des données du registre pour planifier la prochaine saison de production	259	29 %	53 %	12 %	5 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 31 : Fréquence de réglage des pulvérisateurs chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019				
	NE ²	Jamais	Moins d'une fois/an	Une fois par saison	Deux fois par saison
Fréquence du réglage des pulvérisateurs	369	5 %	19 %	66 %	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 32 : Utilisation des éléments d'équipement de protection individuelle lors de la préparation ou de l'application des pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	Toujours	Souvent	Jamais
Lors de la préparation et de l'application des pesticides, utilisation des éléments de l'équipement de protection individuelle suivant par le producteur ou son employé :	NE ² : 369		
> gants de caoutchouc	67 %	27 %	6 %
> masque de protection respiratoire	32 %	33 %	35 %
> bottes de caoutchouc	44 %	32 %	24 %
> vêtement de protection (ex. : imperméable « Tyvek », tablier)	29 %	28 %	43 %
> lunettes de protection	43 %	33 %	24 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 33 : Lieux de rinçage du pulvérisateur chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Rinçage de la cuve intérieure du pulvérisateur	352	369	95 %
	NE ²	%	
Si oui, endroit ou le rinçage est le plus souvent effectué :	NE total ³ : 350		
> dans la cour de l'entreprise	42	12 %	
> sur une surface enherbée	119	34 %	
> sur la culture déjà traitée	175	50 %	
> dans un autre endroit	14	4 %	

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 34 : Utilisation des restes de bouillies de pesticides et des contenants de pesticides vides chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019	
	NE ²	%
Utilisation, le plus souvent, des restes de bouillies de pesticides :	NE total ³ : 369	
> pulvérisé sur la culture	118	32 %
> pulvérisé sur un champ enherbé	38	10 %
> laissé dans le pulvérisateur	3	1 %
> volume à pulvériser bien déterminé pour éviter des surplus de bouillie	202	55 %
> autres moyens d'élimination	8	2 %
Lieu pour jeter, le plus souvent, les contenants de pesticides vides :	NE total ³ : 368	
> dans un endroit prévu à cette fin	332	90 %
> avec les ordures ménagères	21	6 %
> à l'aide d'un autre moyen	15	4 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 35 : Mesures prises pour éviter la dérive des pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	NE total ³	%
Des mesures sont prises pour éviter la dérive des pesticides	310	368	84 %
	NE ²	% NE total ³ : 310	
Type de mesures prises :			
> buse antidérive	139		45 %
> haie brise-vent	65		21 %
> pulvérisateur de type tour ou de type tunnel (vergers, vignes, framboises, arbres de Noël, etc.)	16		5 %
> adjuvant dans la bouillie visant à réduire les risques de dérive des pesticides	77		25 %
> choix d'un moment d'application idéal pour éviter la dérive des pesticides	259		84 %
> autres mesures	9		3 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 36 : Types de certification biologique chez les entreprises agricoles¹

Type de certification	2018-2019	
	Certification biologique	Certification biologique en transition
	NE ¹	NE ¹
Liée à la culture végétale	49	84
	Superficie (NE ² : 45)	Superficie (NE ² : 72)
	1 029 ha	2 831 ha
	NE ¹	NE ¹
Liée à la production animale	6	3

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant indiqué une superficie.

Biodiversité en milieu agricole

Tableau 37 : Présence de milieux humides, d'espèces en péril menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et d'espèces exotiques chez les entreprises agricoles¹

	2018-2019		
	NE ²	%	
	NE total ³ : 776		
Présence d'un ou plusieurs milieux humides sur l'exploitation (étang, marais, marécage, tourbière)	137	18 %	
Selon la connaissance du producteur, la propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	24	3 %	
Selon la connaissance du producteur, il y a présence d'espèces exotiques envahissantes sur la propriété	À l'intérieur même des champs cultivés	35	5 %
	En dehors des champs cultivés	89	11 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 



Rapport annuel 2019-2020

sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles, administrés par les réseaux Agriconseils

Octobre 2020

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
T. 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org

Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca

Page Facebook : www.facebook.com/agriconseils

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Sources d'information

- > Manuels des conseillers du Programme services-conseils
- > Preextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-58-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-59-2 (version PDF)

2020 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020

Table des matières

Introduction	4
La Coordination services-conseils.....	5
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec.....	7
Liste et composition des réseaux Agriconseils.....	8
Le Programme services-conseils.....	9
Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises.....	9
● Cheminement des demandes.....	9
● Projets admissibles.....	10
Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises ...	11
Le PSC en chiffres.....	13
Accueil et référence.....	13
Entreprises participantes	14
Aides financières remises.....	14
Utilisation des services-conseils par les entreprises	16
Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises.....	17
Les conseillers agricoles	19

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires appuient la prise de décision des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils possèdent une connaissance des besoins futurs en services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines qui sont la gestion, les techniques de production, la valeur ajoutée et l'agroenvironnement. Ce sont ces domaines qui sont présentés dans les pages qui suivent.

La Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils (CSC) soutient les réseaux Agriconseils dans leur mission de guichet unique régional de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle appuie les réseaux Agriconseils et les dispensateurs de services-conseils et développe des outils collectifs.

Au service des réseaux Agriconseils, la CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des treize réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- > assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- > coordonner les opérations des réseaux Agriconseils;
- > appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- > permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- > collaborer à la réalisation d'activités de promotion des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- > développer et entretenir des outils appuyant les réseaux Agriconseils dans l'exécution de leur mandat;
- > identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- > coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils. Plus précisément, la CSC doit :

- > réaliser des activités de vulgarisation et de développement de la fonction-conseil pour les dispensateurs;
- > Offrir une structure d'accueil pour les cellules de mentorat destinées aux dispensateurs.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants. Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre également des informations en complément de celles présentées dans ce document.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les treize réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Ils visent à rassembler, au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires, dans la gestion de leur entreprise. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de joindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- > d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- > d'encourager une concertation avec les divers intervenants de leur région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- > de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- > réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle;
- > d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du Programme services-conseils;
- > d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur enveloppe budgétaire liée au Programme services-conseils 2018-2023;
- > d'accueillir les nouveaux dispensateurs afin d'assurer l'intégration de leur offre de services-conseils au sein de la communauté des réseaux Agriconseils.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des treize réseaux sont principalement composés de producteurs agricoles, auxquels se joignent des représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le [tableau 1](#) présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Web des réseaux Agriconseils au www.agriconseils.qc.ca. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Mychel Tremblay	Christine Plante	10
Bas-Saint-Laurent	Nancy Caron	Corine Pelletier	9
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	9
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	11
Estrie	François Bourassa	Sylvie Tardif	10
Gaspésie—Les Îles	Michèle Poirier	Sara Mc Innes	8
Laurentides	Daniel Campeau	Louissette Rougeau	8
Mauricie	René Perreault	Jacynthe Lampron	9
Montérégie	Serge Beaulieu	Isabelle Duquette	11
Montréal-Laval-Lanaudière	Suzanne Duquette	Manon Lacharité	9
Outaouais	Gaston Palerme	Geneviève Grossenbacher	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nicole Lalancette	Marie Mazerolle	9

¹ Au 31 mars 2020.

Le Programme services-conseils

Le Programme services-conseils (PSC) a comme objectif général de renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Afin de mettre en place une offre diversifiée de services-conseils, le PSC se décline en 4 volets. Ce rapport traitera uniquement des deux premiers volets :

- > Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises
- > Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

L'objectif principal de ce volet est d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées. La clientèle admissible est :

- > les entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;
- > la relève agricole;
- > les entreprises en démarrage;
- > les regroupements d'entreprises.

● Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- > Elles répondent aux objectifs du PSC;
- > Elles épondent aux objectifs de l'entreprise;
- > Faisabilité, réalisme et coût du projet.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les services-conseils offerts par des dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils doivent correspondre aux thématiques et aux domaines d'intervention inscrits au [tableau 2](#).

Tableau 2 : Domaine et thématiques d'intervention du PSC

Domaine d'intervention	Thématique d'intervention
Agroenvironnement	Pratiques agroenvironnementales
Gestion	Pratiques culturelles Pratiques d'élevage
Technique	Gestion Soutien aux gestionnaires
Valeur ajoutée	Transformation Mise en marché de proximité

La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le [tableau 3](#) présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 3 : Aide financière maximale du PSC

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme
Agroenvironnement	15 000 \$
Gestion	20 000 \$
Technique	15 000 \$
Valeur ajoutée	5 000 \$

Le cumul d'aide financière accordée peut atteindre 30 000 \$ par demandeur, pour la durée du programme, à l'exception des entreprises en démarrage et de la relève agricole, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. Le taux d'aide financière est de 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles.

Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

L'objectif spécifique pour le volet 2 du PSC est l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement. La clientèle visée par ce volet sont les entreprises agricoles et agroalimentaires. Par contre, la réalisation et l'organisation de ces journées d'information et de diffusion s'effectuent par des conseillers agricoles inscrits aux réseaux Agriconseils ou d'autres organismes reconnus admissibles à titre de requérants de l'aide financière.

Les projets admissibles pour ce volet sont des activités de sensibilisation et de diffusion d'information ainsi que de codéveloppement des entreprises. Les projets doivent de plus être liés aux thématiques citées au [tableau 2](#) à l'exception des pratiques agroenvironnementales. Celles-ci bénéficient d'aides financières dans le cadre d'un autre programme du MAPAQ.

L'aide financière maximale du volet 2 du PSC est de 3 000 \$ par projet d'activité d'information, de diffusion et de sensibilisation. Pour les rencontres de codéveloppement, un maximum de 1 000 \$ par rencontre et de 3 000 \$ pour l'ensemble des rencontres est prévu au programme.

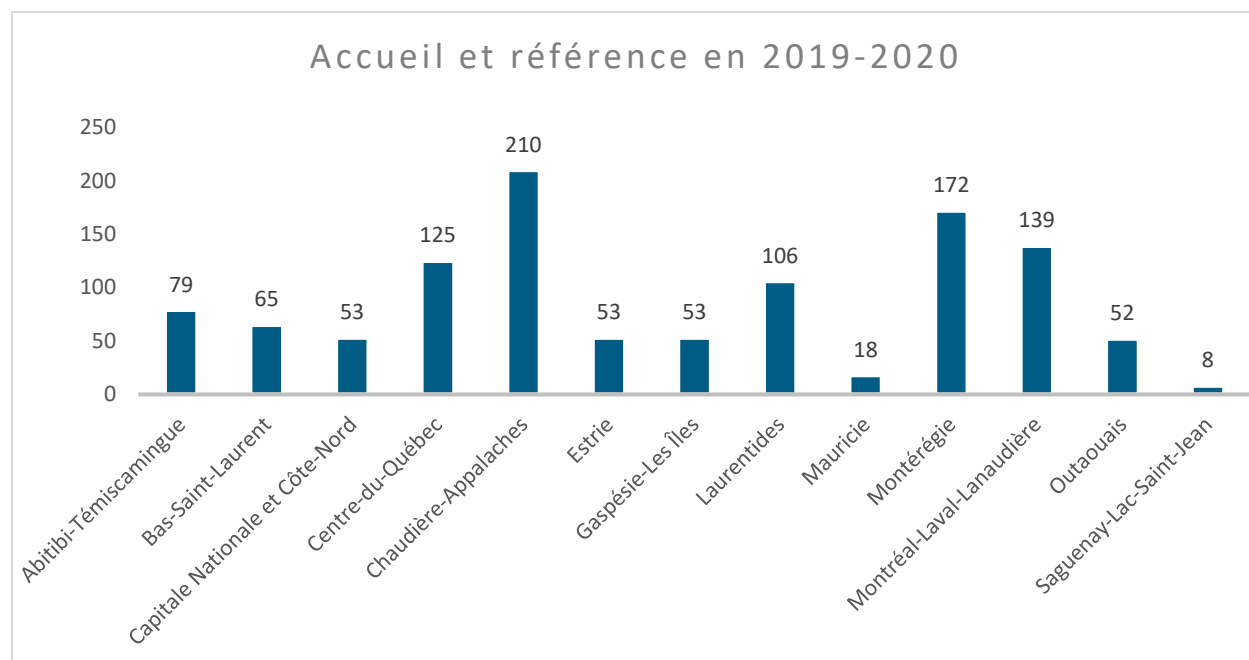
Le PSC en chiffres

Accueil et référence

Les réseaux Agriconseils ont comme mandat principal d'accompagner les entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. En plus de les aider à évaluer leurs besoins, ils leur proposent également des conseillers agricoles habilités à leur offrir des conseils ciblés.

En 2019-2020, les réseaux Agriconseils ont effectué 1 133 services d'accueil et de référence. Le nombre d'accueils a diminué par rapport à la précédente année. Les modalités du PSC 2013-2018 prévoyaient une rémunération particulière pour ce service, ce qui n'est plus le cas pour le PSC en vigueur. La diminution des inscriptions à ce service s'explique également par les mouvements de main d'œuvre dans les réseaux. L'assimilation de toutes les tâches effectuées par les directeurs des réseaux Agriconseils demande une période de temps.

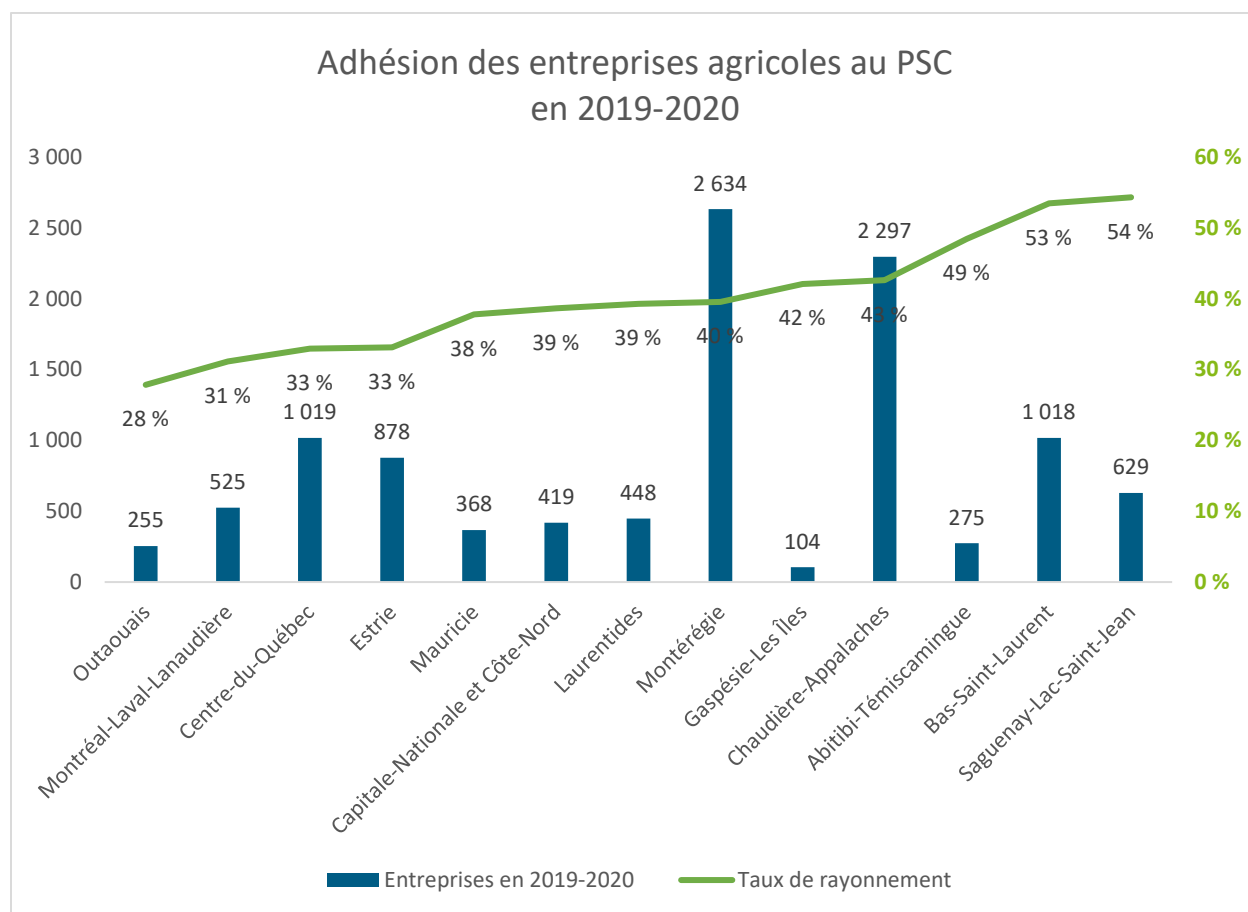
Le graphique ci-dessous présente les inscriptions en accueil et référence par région.



Entreprises participantes

Le nombre d'entreprises qui bénéficient du PSC est relativement stable depuis quelques années. D'ailleurs, plus de 10 000 entreprises ont utilisé des services-conseils subventionnés à chacune des trois dernières années. En 2019-2020, c'est 10 869 entreprises qui ont bénéficié du volet 1 du PSC comparativement à 10 773 l'année précédente.

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'entreprises ainsi que le taux de rayonnement par région pour l'année financière 2019-2020.



Aides financières remises

L'aide financière offerte par l'entremise du Programme services-conseils 2018-2023 permet aux entreprises de profiter de services-conseils dans les différentes thématiques citées précédemment. Ces services-conseils sont offerts de façon individuelle à l'entreprise. De plus, le PSC prévoit également des interventions collectives dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par des journées d'information et des activités de codéveloppement. Ces dernières sont une nouveauté : le codéveloppement permet aux entreprises qui détiennent une compétence particulière de la présenter à d'autres entreprises avec l'animation d'un professionnel.

Pour la dernière année, 28,9 M\$ ont été remis en aide financière pour l'ensemble des thématiques du PSC. Le tableau suivant présente les montants remis par thématique de services-conseils ainsi que l'évolution des demandes pour les deux premières années du PSC. Par rapport à l'an dernier, on remarque une augmentation de l'aide financière pour toutes les thématiques. Globalement, il s'agit d'une augmentation de 11 %.

Tableau 4 : Aides financières remises en 2019-2020 par thématique

Thématique	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement	10 M\$	9,5 M\$
Gestion	6,8 M\$	5,8 M\$
Technique	5,2 M\$	4,5 M\$
Valeur ajoutée	177 379 \$	102 700\$
Initiatives stratégiques	5,7 M\$	5,5 M\$
Collaboration interprofessionnelle	218 647 \$	133 556 \$
Activités collectives	564 480 \$	460 969 \$
Grand total	28,9 M\$	26,1 M\$

Pour les initiatives stratégiques, les montants remis sont présentés de manière plus détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Initiatives stratégiques remises depuis le début du PSC

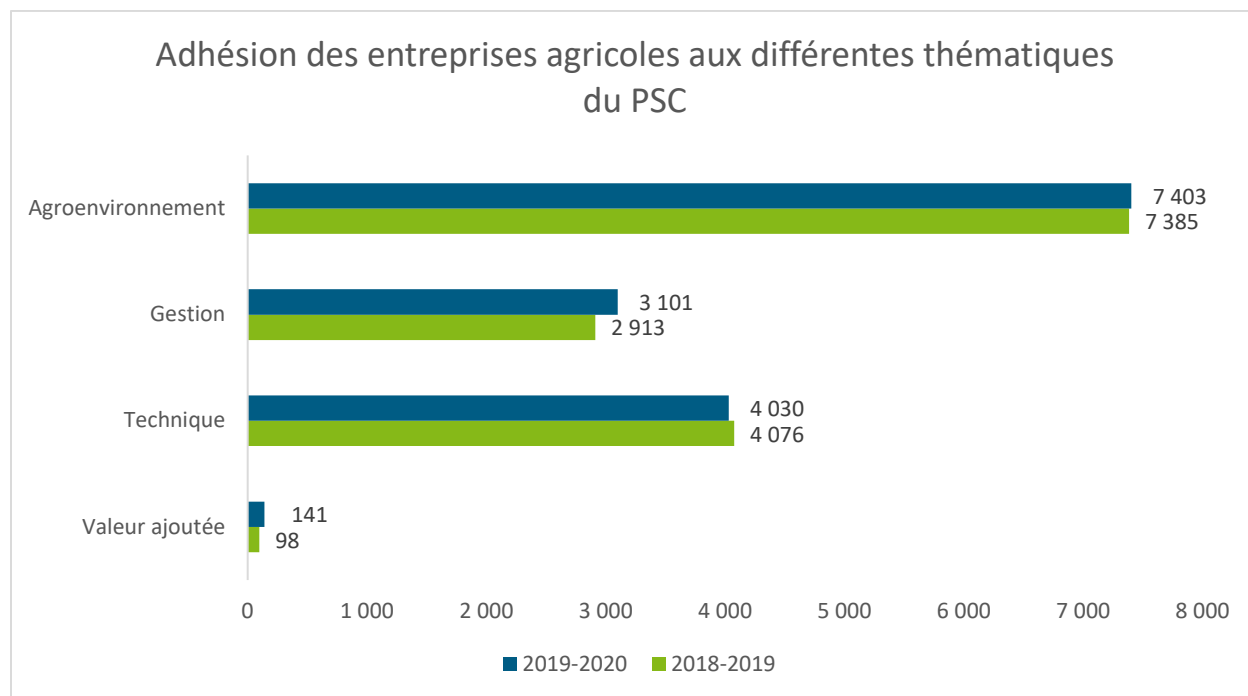
Initiative stratégique	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement – bonification action phytosanitaire	348 157 \$	208 756 \$
Agroenvironnement – bonification action santé de sols	402 804 \$	341 756 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils du secteur biologique	1 046 583 \$	891 396 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils en production bovine pour les entreprises adhérentes au PATBQ	160 306 \$	159 627 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils pour la clientèle relève et démarrage	1 841 756 \$	976 309 \$
Bonification des services-conseils du Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et à l'efficacité énergétique	1 208 227 \$	2 150 463 \$
Mesure de réduction des risques de pesticides	196 567 \$	273 415 \$
Mesure de soutien pour le bleuets nain	44 050 \$	41 161 \$
Mesure soutien réduction du plomb en acériculture	42 742 \$	-
Réseaux d'avertissements phytosanitaires (RAP)	469 612 \$	504 418 \$
Total	5 760 804 \$	5 553 290 \$

À l'instar de l'an dernier, l'initiative stratégique la plus sollicitée est la bonification pour la clientèle qui se qualifie à titre de relève et démarrage. Suivent de près les bonifications des services-conseils du plan de soutien aux investissements contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique et la bonification pour la clientèle œuvrant en production biologique.

Le plan de soutien aux investissements pour l'adaptation en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique terminera en mars 2022. L'ensemble des investissements doivent conséquemment être effectués avant cette date. C'est pourquoi nous constatons un certain ralentissement pour cette bonification, puisqu'une grande part des entreprises en sont déjà à l'étape de la réalisation des améliorations (à la suite des services-conseils reçus).

Utilisation des services-conseils par les entreprises

L'adhésion des entreprises agricoles aux différentes thématiques du PSC est un indicateur important pour la communauté agricole. Le tableau qui suit présente cette information pour les deux premières années du PSC.



Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises

Dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales, des activités collectives peuvent être soutenues par le PSC pour la diffusion d'informations et le codéveloppement aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux différentes activités ainsi que le montant versé au volet 2 du PSC, par région. On note une augmentation de l'aide financière remise pour les activités collectives cette année avec 22 % de plus que l'an dernier. 460 969 \$ ont été remis l'an dernier à ce volet du PSC.

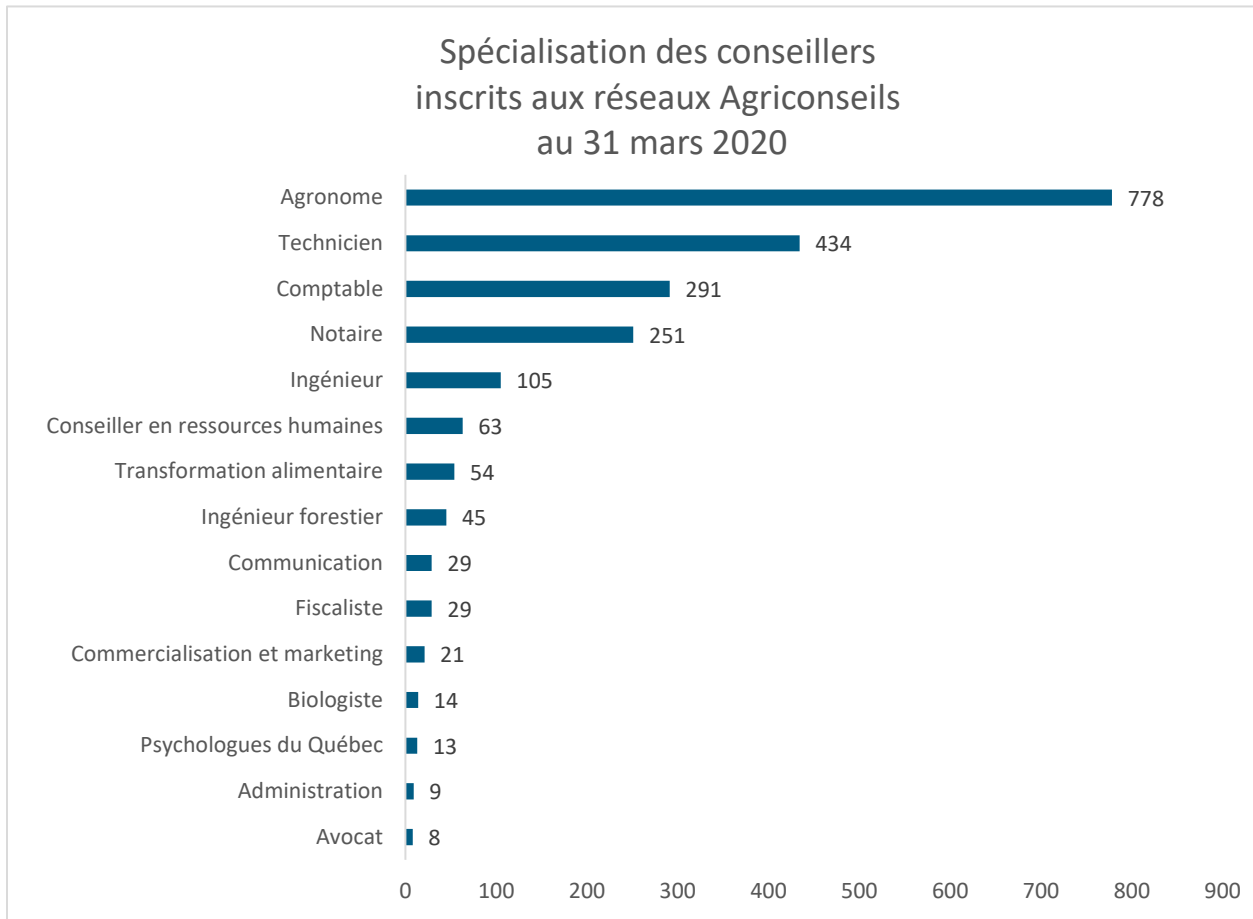
Tableau 6 : Nombre de participants aux différentes activités et montant versé au volet 2 du PSC, par région, en 2019-2020

Région	Nombre d'activités	Nombre de participants	Montant versé
Abitibi-Témiscamingue	21	481	30 301 \$
Bas-Saint-Laurent	25	962	60 242 \$
Capitale-Nationale-Côte-Nord	24	2 040	36 984 \$
Centre-du-Québec	35	4 291	74 415 \$
Chaudière-Appalaches	48	1 851	97 724 \$
Estrie	20	1 468	35 658 \$
Gaspésie-Les Îles	20	450	21 485 \$
Laurentides	9	904	25 499 \$
Mauricie	23	823	52 482 \$
Montérégie	28	2 784	50 668 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	11	1 274	30 802 \$
Outaouais	1	150	3 000 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	18	1 095	45 221 \$
	283	18 574	564 480 \$

Les conseillers agricoles

L'inscription des dispensateurs et des conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés s'effectue en continu. Au 31 mars 2020, 2 144 conseillers agricoles ont entériné une entente d'admissibilité leur permettant d'offrir des services-conseils financés dans le cadre du PSC.

Le tableau qui suit permet de connaître la spécialisation des conseillers inscrits. Les principaux professionnels qui oeuvrent auprès des entreprises agricoles sont les agronomes, et les techniciens agricoles. Dans une moindre mesure, les comptables et notaires participant au processus de transfert sont également des professionnels régulièrement consultés par les entreprises agricoles et agroalimentaires.



 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 

Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques en agriculture

PROJETS ACCEPTÉS

No projet	Titre	Demandeur	Début	Durée	Aide financière acceptée	Diffusion		
AGRO-001	Développement de systèmes agroforestiers intercalaires pour s'adapter aux changements climatiques	Université du Québec en Outaouais	2021	3 ans	213 170,00 \$	Résumé		
AGRO-002	Optimisation de l'efficacité des haies brise-vent et estimation de leur potentiel de séquestration de carbone dans la région Saguenay-Lac St-Jean.	Université du Québec à Chicoutimi	2021	3 ans	154 919,48 \$	Résumé		
AGRO-004	L'agroforesterie au bénéfice des sols et des cultures, perspective au niveau du sol / Un atout face aux changements climatiques / Feuillet technique illustré	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)	2021	1 an	73 631,05 \$	Résumé		
EAU-001	Performance agronomique de 10 variétés de brocolis dans un contexte de production commerciale et propice ou non aux stress climatiques	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	2021	2 ans	59 999,00 \$	Résumé		
EAU-003	Évaluation de scénarios de gestion intégrée et soutenable de l'eau dans le complexe tourbeux de Lanoraie (projet SCELANEAU)	Fédération de l'UPA de Lanaudière	2021	3 ans	150 000,00 \$	Résumé		
EAU-004	Projection des réponses hydrologiques en réponse à l'amélioration de la condition physique des sols des bassins versants du Ruisseau aux Castor et de la rivière Saint-Germain	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	2021	3 ans	179 973,39 \$	Résumé		

EAU-005	Réduction des pertes d'eau liées à l'irrigation en pépinière ornementale adjacente aux tourbières de Lanoraie	Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)	2021	2 ans	60 000,00 \$	Résumé		
GES-P1-001	Réduire les émissions de N2O émanant des fertilisants organiques et inorganiques en utilisant des pratiques 4B et d'autres approches de conservation de l'azote dans les fermes du Québec – protocoles d'évaluation et de quantification	L'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill	2021	3 ans	330 000,00 \$	Résumé		
GES-P4-002	Évaluation et adaptation de stratégies réductrices d'émissions de GES et d'ammoniac en production porcine, du bâtiment au champ	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	2021	3 ans	299 464,22 \$	Résumé		
GES-F-001	Formation sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES en production porcine	Centre de développement du porc du Québec	2021	1 an	80 000,00 \$	Résumé		
GES-F-002	Formation sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES en production bovine	Les Producteurs de bovins du Québec	2021	1 an	80 000,00 \$	Résumé		
GES-P3-003	Évaluation de l'impact à long terme des pratiques culturales sur la dynamique du C organique et de l'azote dans le contexte de lutte contre le changement climatique	Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)	2021	3 ans	299 999,35 \$	Résumé		
GES-P4-005	Potentiel de l'association de coproduits de la transformation d'algues marines, de biochar et de lactosérum contre les émissions de gaz à effet de serre en élevage de bovins laitiers	Agrinova	2021	3 ans	300 000,00 \$	Résumé		
GES-P3-006	Vers une production de grandes cultures bénéfique pour le climat - Comprendre la dynamique de l'azote et du carbone dans le maïs-grain et soya avec cultures de couverture intercalaires en fonction de l'espacement d'entre-rangs	Université Laval	2021	3 ans	330 000,00 \$	Résumé		

GES-F-003	Formation sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES en production fourragère (bovins laitiers et de boucherie)	Valacta SEC	2021	1 an	80 000,00 \$	Résumé		
PHYTO-004	Évaluation et adaptation d'un modèle bioclimatique chez les producteurs de fraises à jours neutres du Québec afin de lutter contre l'antracnose (<i>Colletotrichum spp.</i>).	Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)	2021	3 ans	150 000,00 \$	Résumé		
PHYTO-001	Documentation de la fonction de l'agrométéorologie en phytoprotection au Québec et analyse de ses besoins dans un contexte de changement climatique	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	2021	1 an	93 826,20 \$	Résumé		
PHYTO-005	Optimisation du modèle bioclimatique de l'altise à tête rouge en pépinière ornementale au Québec pour une résilience accrue des entreprises face aux changements climatiques	Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)	2021	3 ans	150 000,00 \$	Résumé		
PHYTO-006	Évaluation et adaptation de plusieurs modèles prévisionnels dans les conditions du Québec pour lutter de façon raisonnée contre la brûlure hâtive (<i>Alternaria spp.</i>) dans la culture de la pomme de terre.	Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)	2021	3 ans	150 000,00 \$	Résumé		
PHYTO-008	Évaluation/validation, adaptation et optimisation de modèles bioclimatiques pour la prévision des risques liés à différents insectes ravageurs dans les grandes cultures	Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)	2021	3 ans	132 283,00 \$	Résumé		
PHYTO-010	Élaboration d'un outil interactif de prédiction du développement et de dépistage automatisé pour le suivi des populations de tordeuse des canneberges au sein de cannebergières commerciales	Association de producteurs de canneberges du Québec (APCQ)	2021	3 ans	118 056,12 \$	Résumé		

Information Prime-Vert et PALCCA

Le PALCCA s'est terminé le 31 décembre 2020.

21 projets ont été financés, la liste est en pièce jointe. Aucune somme n'a été versée à des producteurs agricoles et aucun projet n'est actuellement terminé.

L'indicateur 13.1 du rapport annuel de gestion du MAPAQ indique les cibles pour le taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/RAG_2019-2020_MAPAQ.pdf?1617131100

Prime-Vert 2018-2023 - Bilans annuels				
	Montants financés 18-19	Montants financés 19-20	Montants financés 20-21	Total
Volet 1 - Intervention en agroenvironnement par une entreprise agricole				
Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et arbustes ou étant favorables à la biodiversité (4300)	202 191	955 342	1 386 390	2 543 923
Pratiques et ouvrages de conservation des sols (4301)	1 638 960	1 854 755	2 362 501	5 856 216
Acquisitions et amélioration d'équipements, ainsi que l'utilisation de pratiques pour la réduction des risques liés aux pesticides (4302)	2 553 189	4 937 422	4 932 479	12 423 090
Acquisitions et amélioration d'équipements permettant l'application en bande des engrais dans les cultures horticoles (4303)	121 905	523 399	556 572	1 201 876
Acquisition ou amélioration des équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation (4304)	15 867	669 356	1 056 421	1 741 644
Ouvrages de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève (4305)	940 149	3 368 541	2 967 415	7 276 105
Équipements et infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux usées (4306)	114 954	2 909 050	2 553 265	5 577 269
Aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie (4307)	199 252	889 524	751 212	1 839 988
Pratiques, équipements ou infrastructures en lien avec des situations préjudiciables à l'environnement reconnues par le Ministère (4308)		450 000	450 000	900 000
Total Volet 1	5 786 466	16 557 389	17 016 256	39 360 111